

Reprise d'entreprise : comment réaliser le diagnostic de l'entreprise avant de se lancer ?

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 08/06/2022 - **Reprise d'entreprise**

Reprendre une entreprise est un processus qui s'anticipe et se prépare. Pour le repreneur, l'une des étapes cruciales consiste en premier lieu à réaliser le diagnostic de l'entreprise. C'est ce qui lui permet de confirmer (ou non) son souhait de se lancer dans ce projet. Mais comment réaliser un diagnostic fiable des forces et faiblesses de l'entreprise concernée ? Quelles sont les étapes indispensables à respecter ? Tour d'horizon de la question.

Un diagnostic pour évaluer la situation économique de l'entreprise

Reprendre une entreprise est un processus comportant plusieurs étapes qui débute nécessairement par le choix d'une entreprise cible. La réalisation d'un diagnostic portant sur les points forts et les points faibles de l'entreprise est alors une étape indispensable qui doit permettre au repreneur de **valider (ou non) sa décision de reprise**.

Les conclusions issues de ce diagnostic doivent ensuite permettre au repreneur de poser les bases de **la future évaluation économique de l'entreprise**, puis des négociations de reprise avec le cédant.

Un diagnostic effectué par le repreneur

C'est le **repreneur lui-même qui effectue ce diagnostic**.

Il peut bien évidemment se faire accompagner ou aider comme à toutes les étapes du processus de reprise, mais il est important que ce diagnostic qui doit conduire au final à la décision de poursuite ou d'arrêt du projet, soit directement effectué par le repreneur.

Un diagnostic préparé puis effectué sur la base de divers documents

Afin de réaliser le diagnostic le plus complet possible sur l'entreprise et évaluer ses performances au plus juste, il est nécessaire de collecter le maximum d'informations et donc de consulter, a minima, les documents suivants :

- ▶ **Informations générales** : l'[extrait K ou Kbis](#) du registre du commerce et des sociétés (activité commerciale), ou du répertoire des métiers (activité artisanale), les statuts de la société, le procès-verbal de la dernière assemblée générale, le rapport des commissaires aux comptes, le rapport de gestion ou dernier rapport annuel.
- ▶ **Documents financiers** : a minima les bilans des trois derniers exercices et annexes comptables, les comptes de résultat des trois derniers exercices, l'analyse détaillée du chiffre d'affaires sur les trois ou cinq dernières années, les relevés du ou des compte(s) bancaire(s) de l'entreprise et échelles d'arrêtés trimestriels, etc.
- ▶ **Autres documents** : bail commercial, contrats divers, titres de propriétés, participations détenues, état des matériels, plan des locaux, etc.

À savoir

Le site de Bpifrance met à votre disposition un outil qui permet de réaliser un pré-diagnostic de votre projet de reprise : [accédez à l'outil de Bpifrance < https://prediagentreprise.fr/>](https://prediagentreprise.fr/)

Vous pouvez par ailleurs consulter la page dédiée sur le site de Bpifrance, afin de prendre connaissance de la [liste complète des documents utiles pour réaliser le diagnostic de l'entreprise que vous souhaitez reprendre < https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/reprendre-entreprise-etapes/diagnostiquer-evaluer/liste-documents-utiles-effectuer>](https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/reprendre-entreprise-etapes/diagnostiquer-evaluer/liste-documents-utiles-effectuer), ainsi que concernant les moyens de se les procurer.

Un diagnostic de l'entreprise cible dans sa globalité

Sur la base des documents cités au point précédent, le diagnostic de l'entreprise consiste en fait à réaliser plusieurs diagnostics portant sur l'ensemble de la société : moyens, activités, santé financière, ressources humaines, aspects juridiques, composantes qualité-sécurité-environnement (QSE) :

- ▶ **Analyse/diagnostic des moyens** : cette évaluation porte plus précisément sur l'immobilier et l'implantation de l'entreprise, sur l'état du matériel, des installations et des équipements, sur les stocks, sur l'organisation de la gestion, de la production et de la vente, et sur les autres moyens de l'entreprise.
- ▶ **Analyse/diagnostic de l'activité** : il s'agit de mesurer le potentiel du marché sur lequel évolue l'entreprise, d'évaluer la concurrence et les risques pesant sur ce marché, d'estimer la compétitivité de l'entreprise et son potentiel. Au final le diagnostic de la composante « activité » peut s'avérer, à lui seul, déterminant dans le choix de reprise de l'entreprise.
- ▶ **Analyse/diagnostic de l'état financier** : il s'agit de mener une analyse financière empirique permettant d'évaluer précisément la santé financière de l'entreprise, notamment au regard de l'évolution lors des dernières années des postes du bilan, du compte de résultat et des documents annexes. Le repreneur peut s'assurer par exemple de la rentabilité en calculant le besoin de financement engendré par l'exploitation. Ce diagnostic financier peut comporter également une analyse du besoin en fond de roulement de l'entreprise, ou de son point mort prévisionnel.
- ▶ **Analyse/diagnostic des ressources humaines** : le diagnostic doit ici permettre au repreneur d'évaluer le rôle et les fonctions des salariés au sein de l'entreprise, de mettre en évidence les risques liés au départ du dirigeant, de proposer des améliorations et/ou de corriger les déséquilibres éventuels dans la gestion sociale de l'entreprise. Par ailleurs, cette analyse des ressources humaines doit permettre au repreneur d'évaluer ses obligations en termes de respect des règles régissant les relations du travail dans l'entreprise, et concernant le transfert automatique des contrats de travail, lorsque cela est applicable.
- ▶ **Analyse/diagnostic juridique** : cette analyse doit permettre au repreneur de connaître précisément l'organisation juridique de l'entreprise, d'identifier les contrats en cours et les obligations contractuelles qui y sont attachées ainsi que les risques afférents, et d'envisager la modification ou la conclusion de contrats selon le plan de reprise envisagé.
- ▶ **Analyse/diagnostic qualité-sécurité-environnement (QSE)** : pour le repreneur il s'agit de s'assurer que l'entreprise cible respecte l'ensemble des réglementations en vigueur en termes de sécurité du personnel et des équipements, de gestion des déchets et des diverses nuisances pouvant être générés par l'entreprise (bruit, fumées, odeurs, divers rejets), de gestion des éventuels produits chimiques utilisés ou produits par l'entreprise, de conformité aux règles d'hygiène, etc.

À savoir

A savoir

Afin de disposer de tous les détails concernant la réalisation du diagnostic, vous pouvez consulter la page dédiée sur le site de **Bpifrance** < <https://bpifrance-creation.fr/moment-de-vie/reprise-dentreprise-quels-sont-diagnostic-dentreprise-a-realiser>> . < <https://www.afecreation.fr/pid10750/diagnostiquer-l-entreprise.html&tp=9>>

Un diagnostic pour permettre au repreneur de prendre la bonne décision

Le diagnostic permet au repreneur d'avoir une vision claire de la situation générale de l'entreprise et lui permet au final de décider de poursuivre ou non son projet de reprise.

Si la réponse est positive le repreneur peut donc, dans la continuité de la phase de diagnostic, débiter la **phase d'évaluation économique de l'entreprise** proprement dite, en vue de monter un plan de reprise et fixer une offre de prix de rachat de l'entreprise.

Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Comprendre en cinq questions la transmission et la reprise d'entreprise

Créateurs d'entreprises : une étude de marché gratuite et simple grâce à l'Insee

Création d'entreprise : les démarches à effectuer

En savoir plus sur la reprise d'entreprise

Les sept étapes de la reprise d'une entreprise < <https://bpifrance-creation.fr/>> sur le site de Bpifrance

Reprise d'entreprise : quels sont les diagnostics d'entreprise à réaliser

reprise d'entreprise : quels sont les diagnostics d'entreprise à réaliser ? < <https://bpifrance-creation.fr/moment-de-vie/reprise-dentreprise-quels-sont-diagnostic-dentreprise-a-realiser> > sur le site de Bpifrance

Thématiques : [Reprise d'entreprise](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. [Consulter notre politique de confidentialité](#)

Partager la page

